

FONDS DE STABILISATION ET DE RELEVEMENT (SRFF)

PAGE DE GARDE DU DOCUMENT DE PROGRAMME¹

Organisation des NU bénéficiaire: UNHCR	Domaine Prioritaire : Protection et prévention
Directeur du Programme: Nom: Mohamed Boukry Adresse: 6729 avenue de l’OUA, Commune de Ngaliema, Kinshasa Téléphone: +243 81 555 4907/8/09 Courriel: boukry@unhcr.org	Ministère ou autre entité nationale: Nom: Ministre des Affaires sociales, Mr Ferdinand KAMBERE KALUMBI Ministre de la Justice et des Droits Humains, M. Luzolo Bambi
N° du Programme:	Durée du Programme: 1an Date de démarrage estimé: 1er Mai 2010
Nom du Programme: <i>Protection et Prévention des Violences Sexuelles en Ituri et Sud Kivu</i>	Lieu(x) couvert(s) par le Programme: Territoires : Mambasa, Aru, Mahagi (Ituri) Kalehe, Kabare, Mwenga, Walungu (Sud Kivu)
Description du Programme: Voir résumé Annexe 5	Coût total du Programme: \$ 1 631 855 (\$ 900 000 Ituri et \$ 731 855 Sud Kivu) Contribution SRFF : \$760 024 Contribution du Gouvernement: Autres Contributions : \$871 831 (UNHCR, USAID, ICCO, SAN, AI) TOTAL: \$760 024
Objectifs stratégiques et immédiats: Contribuer à la protection, la réduction et la prévention des violences sexuelles et sexistes en Ituri et au Sud Kivu, tandis que l’objectif immédiat est de contribuer au renforcement des actions des acteurs locaux ainsi qu’à une amélioration des connaissances des communautés pour une meilleure prévention et lutte contre les violences sexuelles	
Résultats et Activités Clés: Ce programme s’inscrit dans le cadre de la composante Protection et Prévention et l’approche suggérée ainsi que les activités proposées répondent aux orientations de la Note Conceptuelle développée pour cette composante (voir activités A.3; A.5; A.9; B.5 ;B.6 ;C.3) . Les résultats attendus seront achevés à travers la mise en œuvre des activités qui s’inscrivent dans les volets de la sensibilisation, formation et coordination.	
<u>Résultat 1</u> : La connaissance et la compréhension de la problématique de violences sexuelles sont améliorées dans les territoires ciblés <u>Résultat 2</u> : Les capacités et les compétences des acteurs locaux dans la protection et prévention des VS sont renforcées	

¹ Le terme “programme” est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.

Résultat 3 : La coordination des interventions en Protection et Prévention est assurée et les approches standardisées

Activités principales:

- Formation des Agents de la DIVAS en Ituri et Sud Kivu
- Création, formation et appui aux Comités de vigilance/réseaux communautaires
- Réalisation des activités de sensibilisation communautaire (y compris la réalisation des supports de sensibilisation)
- Réalisation d'une étude pour l'analyse des causes, menaces et vulnérabilité liées aux VS
- Organisation des journées d'échange sur les VS, les techniques de prévention et les risques et menaces des VS
- Formation, sensibilisation et renforcement des membres d'ONG et Associations féminines et/ou à base communautaire, des pairs éducateurs, des leaders communautaires ainsi que des autorités et PNC
- Renforcer les mécanismes de coordination des activités SGBV (Protection et Prévention) au Sud Kivu
- Développer des modules de sensibilisation et formation standard pour la protection et prévention des VS

Axes d'intervention :

ITURI

Territoires : Mambasa, Aru, Mahagi

Mambasa – Lwemba, Mambasa – Epulu

Mambasa – Mumgbere ; Mahagi - Nyarambe – Djegu – Mahagi Port ; Aru – Imbokolo

SUD KIVU

Territoires : Kalehe, Kabare, Mwenga et Walungu,

Zones de santé : Bunyakiri, Kalonge, Minova, Miti, Murhesa, Katana, Mwenga centre, Mwana, Mubumbano, Walungu centre

Montant Total Approuvé: \$ 760 024

Au nom de:	<i>Signature</i>	<i>Date</i>	<i>Nom/Titre</i>
Autorité nationale	_____	_____	_____
Organisation des NU bénéficiaire	_____	_____	_____
Co-président (Gouvernement)	_____	_____	_____
Co-président (ONU)	_____	_____	_____

ANNEXE 3:
Document de Programme

DOCUMENT DE PROGRAMME²

Pour les programmes conjoints, le format du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD) qui se trouve sur le site www.undg.org doit être utilisé. En l'absence d'un format de document de programme harmonisé au niveau du GNUD, il est conseillé d'utiliser les rubriques suivantes :

- Page de garde du document de Programme
- Analyse de la situation et contexte
- Justification du Programme
- Démarche du Programme
- Arrangements de gestion
- Suivi et évaluation
- Analyse de risques et hypothèses
- Cadre logique
- Budget du Programme
- Chronogramme des activités

² Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.

1. PAGE DE GARDE DU DOCUMENT DE PROGRAMME

(Cf. ANNEXE 2)

2. ANALYSE DE LA SITUATION ET CONTEXTE

ITURI

L'Ituri est l'un des quatre districts de la Province Orientale de la RDC. Il couvre une superficie de 65.830 km² avec environ 5.000.000 d'habitants répartis en 18 tribus. L'Ituri est composé de 5 territoires : Irumu, Mambasa, Djugu, Mahagi et Aru.

En conformité avec la Note Conceptuelle de la composante Protection et Prévention les territoires visés par le programme sont :

Mambasa : zone fortement isolée, séparée par le fleuve Ituri, qui a été toujours d'accès difficile pendant la saison des pluies -situation désormais résolue par la réparation du pont sur le fleuve Ituri qui est fonctionnel depuis le 19 octobre 2009. Mambasa reste un territoire méconnu, avec une importante population de pygmées qui est souvent victime de discriminations de tout genre y compris de cas extrêmement violents des violences sexuelles ; en outre les populations autochtones et installées dans ce territoire depuis longtemps continuent à suivre des pratiques traditionnelles nuisibles, telles que le mariage précoce et/ou forcé, qui sont de facto considérées comme des violences sexuelles.

Mahagi : une des zones les plus peuplées avec environ 1 500 000 habitants³. Le taux de scolarité est bas et donne une priorité aux garçons par rapport aux filles qui sont plutôt destinées aux tâches ménagères et au mariage, bien que selon les institutions scolaires, cette rentrée scolaire ait vu une augmentation importante des scolarisations des enfants, en particulier des filles qui semblent, mais nous n'avons pas les statistiques officielles, dépasser le nombre des garçons. Les enfants qui ne vont pas à l'école sont embauchés pour travailler tout le long du lac Albert, dans des tâches pénibles et dures.

Malgré certaines tensions existant entre la population Allur et l'administration du territoire, qui ont éclaté au mois de mars 2009 en quelques manifestations des étudiants, nous considérons ce territoire calme et réunissant toutes les conditions pour pouvoir entamer un travail de stabilisation et développement.

Aru : territoire calme et peu touché par les conflits. Cependant la situation est aujourd'hui rendue plus critique par l'arrivée massive de déplacés en provenance du Haut Uélé, qui aujourd'hui sont estimés autour de 27.000 personnes. Malgré cela, le territoire d'Aru s'inscrit aussi dans un scénario de développement, avec la persistance des comportements traditionnels qui sont à l'origine des nombreux cas des violences sexuelles qu'on enregistre encore dans la zone.

SUD KIVU

La récurrence des opérations lancées depuis le début de l'année 2009 (Kimia II) pour démanteler les FDLR au Sud Kivu a entraîné des conséquences graves sur la sécurité, la stabilité et l'intégrité physique des populations civiles, dont notamment les mouvements de population, et les violations graves de droits de l'homme, parmi lesquels les violences sexuelles sont d'une ampleur sans précédent. La province du

³ Evaluation PEAR, Solidarités, février 2009

Sud Kivu continue donc à être caractérisée par un climat d'insécurité lié à la présence permanente des groupes armés étrangers (FDLR, INTERAHAMWE, FNL) et locaux (les différents groupes MAI MAI) source d'instabilité dans la province. Avec le déploiement actuel des troupes dans le cadre de l'opération Amani Leo, les risques d'exposition aux violences sexuelles des femmes et des filles sont plus accrus dans les zones d'opération. En l'absence d'un programme clair de prévention, on pourrait s'attendre à une escalade du nombre de cas incidents.

Les différents groupes armés utilisent la violence sexuelle comme arme et moyen pour soumettre la population. Il faut aussi mentionner que l'on remarque une augmentation des cas de violence sexuelle commis par des auteurs civils, ce qui peut avoir comme causes principales non seulement l'impunité, mais aussi des traditions, la culture, et aussi l'incapacité des communautés de protéger leurs propres membres.

Les statistiques collectées au cours de l'année 2009⁴ font état de 10138 cas pris en charge parmi lesquels 5281 étaient des cas incidents c'est-à-dire commis au cours de la période de reportage.

Toujours selon les données collectées par le FNUAP, les actes de violences sont pour la plupart des cas touchant les femmes et commis par des hommes armés ou en uniforme (90% des cas). Cependant la proportion des auteurs civils n'est pas négligeable soit 465 auteurs civils contre 3330 cas identifiés parmi les hommes armés ou en uniforme.

Ainsi, le nombre victimes parmi les femmes en 2009 est de 9100 cas

- La proportion des victimes mineures est de 827 cas, soit environ 10% du nombre total des cas commis sur les femmes et 8% du nombre total pris en charge ;
- Le nombre de femmes victimes dont l'âge est supérieur à 18 ans est de 7993 cas, soit 86% du nombre total des cas commis sur les femmes et 76% du nombre total pris en charge ;

3. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

L'évolution de la courbe de prise en charge des cas sur les trois dernières années indique 16869 cas en 2007 pour 4218 cas incidents, 10654 cas pris en charge parmi lesquels 2383 sont des cas incidents en 2008 et enfin 10138 cas pris en charge en 2009, pour 5281 cas incidents. Si une analyse comparative des cas pris en charge laisse présager d'une amélioration dans la réponse apportée à ces cas, l'augmentation des cas incidents au cours de l'année 2009 interpelle les acteurs et les contraint à s'investir davantage dans la prévention.

Le recours systématique à la violence sexuelle contre les femmes, les enfants et les hommes est une arme de guerre dont les effets physiques, émotionnels et socio-économiques perdurent à moyen et long terme. Aujourd'hui encore les victimes des violences perpétrées lors des précédents conflits subissent des séquelles qui les empêchent de se reconstruire et de résilier.

Le scénario sociopolitique qui aujourd'hui se profile à l'Est de la RDC présente une particularité qui a des importantes conséquences dans le domaine d'intervention de ce programme. D'après données⁵ rapportés par COOPI au Katanga, Ituri et Sud Kivu, entre 57 et 76% des viols ont été commis par des civils. Cette tendance semble aussi

⁴ Source UNFPA

⁵ Statistiques saisies entre mai et juillet 2009. Programme SGBV COOPI

correspondre aux statistiques fournies par le FNUAP qui démontrent une augmentation progressive du nombre des viols rapportés dont les auteurs sont inscrits dans la catégorie des civils.

Il convient aussi de constater que malgré l'ampleur du phénomène, les chiffres reportés ci-dessus ne sont que la partie visible de l'iceberg car la collecte des données s'est avérée une entreprise difficile en raison de l'inaccessibilité de certaines zones à cause des opérations militaires qui s'y déroulent et de l'activisme des groupes armés (et de la présence de groupes armés encore actifs).

Diverses raisons contribuent à l'ampleur du phénomène : pauvreté des populations, surtout dans les milieux ruraux avec un accès difficile, causée par l'actuelle fragilité des mécanismes de reprise socio-économique post-conflit ; augmentation du nombre de combattants démobilisés et sans emploi ; banalisation des violences au sein de la société ; faiblesse des anciens mécanismes communautaires de protection face à la déségrégation sociale causée par les conflits passés et/ou en cours, dilution des normes et du respect d'autrui causée en partie par l'impunité généralisée des auteurs des crimes et par l'inefficacité des mécanismes sociaux et institutionnels dans la garantie du respect des droits et des lois. Vengeance et action réplique du subi, honte et sentiments d'être sans défense sont directement imbriqués.

Il va sans dire que les victimes de violences sexuelles souffrent des graves conséquences au niveau physique, psychologique et social, qui constituent un frein à leur développement physique, social et économique. En outre, la majorité de victimes sont victimes aussi des épisodes de stigmatisation de la part des communautés. La situation est aggravée par un taux de poursuite judiciaire et de condamnation très bas, encourageant ainsi l'impunité et l'accroissement du phénomène. Ce qui en même temps alimente la peur des victimes de dénoncer et d'engager des poursuites contre les agresseurs.

Ces effets se font sentir dans l'état physique, psychologique et social des victimes. Elles peuvent souffrir de lésions, PTSD (Syndrome de stress post-traumatique), dépression, anxiété, avoir des réactions psychosomatiques, une basse tolérance à la frustration, une perte de l'estime de soi qui peut tendre jusqu'à l'isolement social et aux tentatives de suicide. Cela est lié aussi au danger d'être abandonnées, rejetées par leur famille et stigmatisées par la communauté, ce qui entraînerait en outre l'exclusion de la vie socio-économique du milieu. Les violences sexuelles et de sexe causent des conflits dans les familles, comme dans le cas des enfants issus du viol jamais acceptés et maltraités qui n'ont droit à rien ni même à aller à l'école. D'autres risques liés à ce phénomène sont ceux des IST, du VIH/SIDA, des grossesses issues du viol, des cas de fistules.

La situation est rendue plus grave en raison des violations fréquentes de la loi nationale contre la violence sexuelle et du fait que souvent l'engagement des autorités dans la lutte contre la VS et l'impunité est fort faible.

Les autorités et leaders communautaires manquent des connaissances de base sur les droits de l'homme mais aussi sur les conséquences et effets des violences basées sur le genre.

Les réponses apportées par les acteurs œuvrant dans ce domaine restent réduites par rapport aux besoins identifiés en raison de :

- Manque d'harmonisation des statistiques ;

- Insuffisance de matériels de formation dans le domaine de la prévention ;
- Faiblesse de l'assistance judiciaire ;
- Non aboutissement des dossiers judiciaires eu égard au coût élevé des certificats médicaux et de la longueur des procédures judiciaires;
- Fondements culturels (poids de la coutume qui entraîne la non dénonciation des cas par les victimes survivantes)
- Faiblesse de coordination entre les différents intervenants ;
- Insuffisance de personnel affecté à ce volet ;
- Non prise en compte des questions genre, leadership féminin et droit des femmes ;
- Non vulgarisation de la loi sur les violences sexuelles.

Dans le cadre de ce contexte, la prévention et protection des violences sexuelles ainsi que la prise en charge des victimes restent insuffisantes à cause du nombre élevé des cas et de la faible présence des infrastructures spécialisées dans la lutte contre les violences sexuelles.

BACKGROUND des Organisations intervenants dans le programme

Les Nations Unies ont donné pour mandat au HCR de conduire et de coordonner l'action internationale pour la protection des réfugiés à travers le monde et la recherche de solutions à leurs problèmes. La mission première du HCR est de chercher à garantir les droits et le bien-être des réfugiés. Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire et l'Assemblée générale des Nations Unies ont également autorisé l'intervention du HCR en faveur d'autres groupes. Ces groupes incluent les anciens réfugiés de retour au pays, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les apatrides ou les personnes dont la nationalité est controversée. Présent en Province Orientale, au Nord Kivu, au Sud Kivu et au Katanga, le HCR est l'agence lead du cluster protection. Parmi ses priorités en RDC sont :

- Fournir une protection légale et une assistance aux réfugiés;
- Assurer l'intégration locale des réfugiés qui souhaitent rester en RDC; .
- Continuer le rapatriement et la réintégration des réfugiés Congolais des pays limitrophes et des autres réfugiés se trouvant sur le territoire congolais ;
- Développer et mettre en oeuvre des projets de prévention de conflits et la réconciliation dans les zones de retour ;
- S'assurer que les déplacés internes vivant avec des communautés hôtes bénéficient de la protection et d'une assistance matérielle appropriée ;
- Fournir des abris transitoires aux déplacés et aux familles hôtes afin de réduire les risques de protection et de conflit ;
- Faciliter le retour des déplacés et leur fournir une assistance pour soutenir leur réintégration dans les zones d'origine.

Depuis 2009, le HCR s'est vu confier la coordination du Pilier protection et Prévention de la Stratégie nationale de Lutte contre les Violences Sexuelles en RDC et a mis sur pied des groupes de travail dans 3 provinces/district.

COOPI

COOPI est présente en Ituri avec le « Programme d'appui psychosocial et de réinsertion des victimes de violences sexuelles et/ou violences basées sur le genre à l'Est de la RDC », cofinancé par UNICEF et USAID jusqu'en 2009, depuis 2003. Depuis son début l'intervention était implémentée par COOPI en collaboration avec le

CIP. Au cours de la dernière phase (novembre 2008-décembre 2009) le projet a permis d'atteindre **5 971** survivants de violence sexuelle et/ou de genre, dont **2858** mineurs. Pour ce qui concerne la formation et la sensibilisation, le Projet a pu atteindre : **204.210** personnes des communautés sensibilisées à travers les comités de vigilance et **5145** leaders communautaires, formés sur la problématique de la violence sexuelle et de genre ainsi que sur les mesures de prévention et d'intervention

ICCO

ICCO, pendant son expérience de trois années (2006 – 2010) dans six territoires de la province du Sud-Kivu (Mwenga, Walungu, Kalehe, Kabare, Uvira et Fizi), a mis en place une stratégie d'approches qui prend en compte aussi bien les communautés, la société civile que les acteurs administratifs.

ICCO et ses ONGs partenaires locaux ont assuré la mise en œuvre d'une phase pilote du programme PROCOVISE au Sud Kivu, financé par le Ministère des Affaires Etrangères des Pays Bas. Les résultats de ce programme holistique contre les violences sexuelles forment le sous bassement en matière de l'expérience des partenaires exécutants. Ces résultats seront consolidés et renforcés par le programme formulé dans cette proposition. ICCO mène actuellement un programme axé sur la prise en charge holistique des SVBG, qui ne met pas le focus sur les activités de prévention.

CAMPS

L'ONG CAMPS est présente dans des territoires cibles depuis 2003 à travers des interventions de prévention et réponse aux VS. CAMPS travaille dans le cadre du renforcement des structures communautaires, dont notamment les réseaux communautaires, ainsi que de la sensibilisation communautaire sur la prévention et protection des VS.

4. DEMARCHE DU PROGRAMME

Le programme proposé dans le cadre de la composante Protection et Prévention de la Stratégie Globale de lutte contre les violences sexuelles, se basera sur trois composantes fondamentales dans le cadre des activités de la dite composante, dont notamment : le renforcement des capacités des structures communautaires dans la protection et prévention des VS, l'augmentation de la compréhension des communautés des VS, mais aussi l'étude approfondie du contexte, des pratiques et des risques des VS, qui s'avère fondamentale pour une meilleure prévention et protection des VS.

Enfin le présent programme visera à renforcer les mécanismes de coordination et à assurer une harmonisation des approches dans le cadre des activités de sensibilisation et de formation pour tous les intervenants dans le domaine.

La méthodologie d'exécution visera à assurer dans toutes les phases de mise en œuvre l'implication active des communautés, des associations à base communautaire et de leurs leaders afin de promouvoir la pérennisation des services offerts aux victimes de violences sexuelles et sexistes.

Le programme proposé représente une intégration des activités et interventions déjà menées par les organisations qui seront chargées de sa mise en œuvre dans les territoires ciblés.

Cette intervention s'inscrit dans le cadre de la composante Protection et Prévention et l'approche suggérée ainsi que les activités proposées répondent aux orientations de la Note Conceptuelle développée pour cette composante. En particulier les actions auxquelles le projet contribuera dans le cadre du Plan Opérationnel de la dite composante, sont les suivantes :

A.3 Analyse commune des risques des VS (à travers les activités 1.2, 1.3, 2.1 et en général favorisant la collecte des données tout au long du projet)

A.5 Les meilleures pratiques pour la prévention en impliquant la communauté sont identifiées et des mesures pratiques pour la réduction de la vulnérabilité sont mises en place (à travers les activités 1.2, 1.5, 1.6 et 2.1)

A.9 Les campagnes de sensibilisation et d'information sur les violences sexuelles sont renforcées (à travers les activités 1.1, 1.4, 1.5, 1.6)

B.5 L'impact des violences sexuelles est réduit sur les individus et les communautés (à travers toutes les activités prévues)

B.6 La stigmatisation des survivantes est prévenue et réduite (à travers les activités 1.5, 1.5, 2.1 et 2.2)

C.3 Les violences sexuelles sont prévenues à travers le plaidoyer (à travers toutes les activités prévues)

Ce programme dans sa démarche visera deux objectifs:

Objectif 1 : Contribuer à la création d'un environnement protecteur à travers le renforcement des capacités des communautés dans la prévention des violences sexuelles et en soutenant le développement des connaissances sur les risques, menaces, pratiques et attitudes vis-à-vis des VS.

Objectif 2 : Améliorer la réponse programmatique et l'harmonisation des approches dans le cadre de la protection et prévention des VS

Résultat 1 : La connaissance et la compréhension de la problématique de violences sexuelles sont améliorées dans les territoires ciblés

Résultat 2 : Les capacités et les compétences des acteurs locaux dans la protection et prévention des VS sont renforcées

Résultat 3 : La coordination des interventions en Protection et Prévention est assurée et les approches standardisées

A. VOLET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES COMMUNAUTES

Résultat 1 : La connaissance et la compréhension de la problématique de violences sexuelles sont améliorées dans les territoires ciblés

Résultat 2 : Les capacités et les compétences des acteurs locaux dans la protection et prévention des VS sont renforcées

Activités :

Activité 1.1 : Création et appui aux Réseaux Communautaires

Le programme soutiendra la création des 31 RECO et Comités de Vigilance en Ituri et au Sud Kivu ainsi que leur formation sur les techniques de prévention des VS et sur les techniques de sensibilisation.

Les RECO seront appuyés de manière ponctuelle avec des outils nécessaires pour l'accomplissement des activités de sensibilisation.

Les membres des RECO seront choisis parmi les membres de la communauté et ensemble avec la communauté car la connaissance de la réalité, du milieu et ses traditions est fondamentale pour obtenir un impact dans les activités de sensibilisation.

Les comités de vigilance et les RECO mettront en place des activités de sensibilisation et s'occuperont de l'orientation des victimes de violence sexuelle ou sexiste vers les services de prise en charge. Les comités de vigilance ont le rôle de sensibiliser les communautés ciblées sur tous les thèmes liés à la prévention et à la protection des violences sexuelles et sexistes (définitions, cas, conséquences, droits, services, ressources culturelles) ainsi que celui de référer les cas identifiés aux services de prise en charge.

Activité 1.2 : Formation des Réseaux Communautaires et membres des comités de vigilance

Les membres des RECO dans chaque territoire recevront une formation de 3 jours au début du projet. L'atelier constituera une occasion de formation pour les membres des RECO sur les techniques de protection et prévention des VS (y compris les techniques de sensibilisation, la réflexion sur les messages clés à utiliser pendant les sensibilisations) mais aussi une opportunité pour une première analyse des causes, menaces, des catégories à risque de VS plus fréquentes dans la zone, et pour évaluer les mécanismes de prévention au niveau communautaire et d'élaborer ensemble un plan de travail commun sur la base des objectifs préfixés..

L'atelier sera donc une occasion d'analyse et aussi de recyclage pour les comités de vigilance et pour les membres des RECO.

Un autre atelier sera réalisé à la fin du projet pour analyser les différences dans l'analyse effectuée au début sur les causes, les menaces et les catégories les plus à risque de VS.

Activité 1.3 : Réalisation des activités de sensibilisation communautaire

Les activités de sensibilisation seront organisées tout au long du programme en utilisant des techniques différentes afin de maximiser l'impact et la diffusion des messages.

Emissions radiodiffusées : ces émissions seront organisées sur base mensuelle sur les chaînes des radios locales. Les émissions radiophoniques seront réalisées pour sensibiliser la population sur la lutte contre les violences sexuelles, sur la Loi nationale contre les VS et pour informer les populations cibles sur les services aux victimes, mais aussi pour réduire la stigmatisation des victimes. En ce qui concerne les modalités de réalisation, on prévoit la création des spots radio et l'animation des sessions de discussion en langue locale qui seront produits et diffusés régulièrement. Au Sud Kivu un groupe d'auditeurs sera engagé après 6 mois pour mener une évaluation de l'impact des émissions réalisées.

Théâtre de rue : Les sessions de théâtre seront axées principalement sur les thèmes de protection et prévention des VS, mais aussi sur l'information des communautés sur les

services existants. Ces activités seront menées en collaboration avec des compagnies théâtrales locales

Projections / Cinéma Mobile : des films sur les VS et les mécanismes de prévention seront projetés dans les lieux publics. Cet outil est considéré comme très important pour attirer un grand nombre des personnes et capturer l'attention des communautés sur les messages.

Les équipes seront formées par les animateurs de l'ONG Search For Common Ground sur les techniques d'animation des sessions de sensibilisation et discussion qui précèdent et suivent la projection des films.

Sessions de sensibilisation :

Ces sessions seront réalisées pour les différentes couches de la population à travers différentes méthodologies pour garantir une majeure diffusion des messages clés. Parmi les techniques qui seront utilisées il y aura notamment les sensibilisations porte à porte, mais aussi dans les lieux publics, marché et églises etc.

Activité 1.4 Organisation de campagnes de sensibilisation

Dans les territoires d'intervention dans les deux province/district le programme organisera une campagne de sensibilisation chaque 3 mois. Ces campagnes pourront prendre la forme de journées communautaires et prévoir l'utilisation conjointe de plusieurs techniques ou activités de sensibilisation. Elles représenteront l'occasion pour la distribution des supports de sensibilisation. Tous les groupes sociaux (femmes, hommes, filles, garçons), les leaders coutumiers, les autorités seront impliqués pour assurer un vaste pris de conscience sur la prévention des cas de violences sexuelles et les mécanismes de protection à tout niveau. Les séances de sensibilisation porteront entre autre sur les liens entre les violences sexuelles et les risques de contamination au VIH/SIDA et sur la loi contre la VS.

Activité 1.5 : Réalisation d'une étude pour l'analyse des causes, menaces et vulnérabilité liées aux VS

Une étude sur les causes culturelles des violences sexuelles sera menée dans les territoires ciblés pour la capitalisation des données recueillies à travers les précédentes interventions mais aussi pour la meilleure compréhension des pratiques, attitudes, risques et menaces des VS. L'étude permettra aussi d'évaluer le niveau de connaissance et de compréhension de la problématique des violences sexuelles et sexistes au sein des communautés. Les résultats de cette étude seront désagrégés par âge et utilisés dans le cadre du développement des messages clés pour la sensibilisation afin d'augmenter les possibilités d'obtenir des changements dans le domaine de connaissances, des attitudes et du comportement, et pour mieux appuyer les transformations positives qui interviennent à long terme dans les relations de genre au sein d'une communauté. Ces études pourront être menés selon des techniques différentes, qui consisteront soit dans une enquête CAP réalisée sur une durée de 60 (soixante) jours que dans une analyse générale menée par des experts dans les territoires cibles.

Activité 1.6 : Réalisation des supports de sensibilisation

Des dépliants et d'autres matériels de visibilité, en swahili et français sur la prévention et la protection des violences sexuelles, seront produits et distribués. Ces supports seront produits sous forme de tracts, dépliants, boîtes à images, posters mais aussi sous forme de fresques murales qui seront placées dans les lieux publics des localités cibles.

Activité 1.7 : Organisation des journées d'échange sur les VS, les techniques de prévention et les risques et menaces des VS

Ces journées seront organisées sous forme de débat ouvert entre autre avec les leaders communautaires, membres des associations féminines, chefs locaux et autorités civiles, dont PNC.

L'objectif de ces journées est celui d'encourager l'engagement des membres des communautés dans la discussion et analyse des causes, des origines culturelles des VS et de développer ensemble des plans de prévention au niveau communautaire.

Activité 2.1 Formation, sensibilisation et renforcement des membres d'ONG et Associations féminines et/ou à base communautaire

Des sessions de formation sur les violences sexuelles seront organisées en faveur des ONG locales et des Associations féminines et/ou à base communautaire. Cette formation aura le but de renforcer le rôle de ces organisations dans la société et d'améliorer leurs connaissances sur les VS, leurs conséquences et la loi congolaise contre les VS, et leurs capacités dans la sensibilisation, la mise en place de mesures pour véhiculer les messages et la connaissance des droits de l'Homme et des enfants et la protection des membres de la communauté, l'identification et l'appui aux survivants de VS. Au cours des formations, un expert sera engagé pour traiter des questions spécifiques. Certaines sessions seront spécifiquement dédiées à l'analyse des causes, des risques, des menaces et des catégories à risque pour nous permettre d'identifier une réponse efficace et spécifique au contexte en termes de protection et prévention.

De même à travers les formations les leaders communautaires seront aussi impliqués dans la mise en place des mécanismes d'alerte précoce et dans le développement des plans d'action communautaires de lutte contre les VS. Il sera important de mettre un accent sur la participation des garçons et des hommes dans ces activités pour en faire des alliés dans la lutte contre les violences sexuelles.

Dans le cadre du renforcement des capacités des organisations à base communautaire le présent programme assurera au Sud Kivu le renforcement des structures déjà existantes, créées à travers des interventions précédentes. Il s'agit en particulier de trois Carrefours d'Echange et d'Autopromotion du Leadership Féminine et les Comités de Médiation déjà actifs dans les territoires ciblés par ce programme.

Activité 2.2 Formation des leaders communautaires

Environ 2400 cadres, autorités, leaders communautaires, et acteurs clés du programmes sont formés sur les droits humains, sur les définitions des violences sexuelles et sexistes, le renforcement des capacités de protection la loi 2006 sur les VS, le loi sur les PVV, résolutions 1820, 1325, et VIH SIDA

La formation des leaders communautaires est fondamentale afin de briser les tabous culturels, d'introduire le changement de mentalité nécessaire à la réduction des cas de GBV et SGBV et de responsabiliser les communautés sur l'auto prise en charge des cas de violences sexuelles.

Ces formations viseront aussi en particulier à obtenir l'engagement des leaders et autorités dans la lutte contre les VS.

B. VOLET COORDINATION DES INTERVENTIONS SGBV

Selon la cartographie des intervenants réalisée par le FNUAP au Sud Kivu, en 2009 il y avait environ 20 organisations dans le domaine du SGBV. De même en Ituri on constate une remarquable présence des acteurs (ONGI et ONG nationales) qui interviennent dans la protection et prévention des VS.

La présence d'un si grand nombre d'intervenants, si d'un côté témoigne de l'ampleur de la problématique des violences sexuelles, rend d'un autre côté évidente la nécessité d'une forte coordination non seulement pour éviter la duplication des interventions mais aussi pour harmoniser les approches et faciliter l'échange des bonnes pratiques entre les intervenants, en vue de l'augmentation de l'impact des actions menées.

Les deux activités qui seront réalisées dans le cadre de ce résultat pour l'Ituri et le Sud Kivu, nécessitent pour une meilleure réussite de la présence des ressources humaines compétentes qui pourront garantir une continuité aussi vis-à-vis des acteurs impliqués. Pour cela, il est d'une importance fondamentale le recrutement d'un VNUI au Sud Kivu, qui sera le point focal pour le HCR et tous les partenaires opérationnels et membres du groupe de travail pour la coordination des activités du pilier Protection et Prévention mais aussi pour un soutien technique continu.

Résultat 3 : La coordination des interventions en Protection et Prévention est assurée et les approches standardisées

Activité 3.1 : Renforcer les mécanismes de coordination des activités SGBV (Protection et Prévention) au Sud Kivu

Cette activité sera réalisée à travers les actions suivantes :

- Garantir le fonctionnement et la régularité des mécanismes de coordination au niveau provincial pour la composante Protection et Prévention (Groupe de Travail Sud Kivu)
- Assurer la mise à jour régulière de la cartographie des intervenants afin de réduire le risque de duplication des interventions
- Assurer l'analyse continue des nouveaux besoins et des gaps et formuler des recommandations concrètes pour l'amélioration des actions et pour la mobilisation des ressources nécessaires
- Faciliter l'analyse des bonnes pratiques et *lessons learned* pour contribuer à une approche plus efficace dans la protection et prévention des VS.
- En collaboration avec les autres intervenants, définir les niveaux et types de blocages dans la mise en oeuvre des programmes de prévention et protection des violences sexuelles et formuler des recommandations concrètes pour y remédier

Activité 3.2 : Développer des modules de sensibilisation et formation standard pour la protection et prévention des VS

- Recueillir et analyser les documents et les supports de sensibilisation déjà existants et en utilisation parmi les différents intervenants dans le domaine ;
- Etablir conjointement avec les autres intervenants une grille d'analyse des facteurs de risques d'exposition aux violences sexuelles et des éléments majeurs de protection et de prévention contre les VS ;
- Développer des SOPs - procédures opérationnelles standard- et des outils d'analyse et monitoring destinés à être utilisés par tous les intervenants. En particulier ces outils consisteront dans la production de modules de sensibilisation

et de formation standard, qui permettront non seulement d'harmoniser les contenus et les messages à transmettre entre les différents intervenants mais permettront aussi d'avoir une approche adaptée à chaque catégorie cible.

Les modules de sensibilisation et formation seront axés principalement sur les thèmes suivants :

- réduction de l'impact des VS
- prévention des VS
- causes et conséquences des VS
- stigmatisation
- Droits de la femme (avec référence au cadre légale internationale et nationale)

Un atelier de présentation des modules sera réalisé avec tous les intervenants, ainsi qu'un atelier pour l'échange des pratiques et de formation des formateurs sur les sensibilisations communautaires sera organisé pour tous les prestataires de services et/ou assistants sociaux des ONGI, ONG locales, ou autres acteurs intervenants.

A la fin du projet, un nouvel atelier sera organisée pour l'analyse des résultats obtenus, des améliorations remarquées et pour la formulation des recommandations sur base des résultats obtenus.

L'élaboration des modules de formation et sensibilisation standard sera aussi basée sur les résultats de l'étude sur les causes, risques et menaces des VS afin de garantir l'adaptation de ces modules à la réalité du milieu et aux pratiques liées à la culture et à la tradition.

Ces activités ponctuelles seront soutenues et supportées à travers l'établissement d'un cadre de concertation régulier qui facilitera les échanges d'informations, difficultés, solutions envisagées.

N.B Les activités qui seront réalisées dans le cadre de la collaboration avec le Ministère des Affaires Sociales sont décrites dans le point n.5 ARRANGEMENT DE GESTION ET COORDINATION

METHODOLOGIE D'INTERVENTION

▪ VOLET SENSIBILISATION

Ce volet constituera un axe majeur d'intervention afin de faciliter l'appropriation locale et le passage aux communautés de la prévention des SGVB et GVB dans un contexte de discrimination envers les femmes et les enfants, ancré dans les communautés et pas seulement lié aux conflits. Ce volet envisage aussi la mise en place de stratégies de sensibilisation communautaire à travers la sensibilisation par catégories cible, porte à porte et théâtre de rue, projection des films, réalisation des supports de sensibilisation. Cette stratégie de sensibilisation a déjà été mise en place avec succès dans les précédentes interventions et les analyses des résultats ont aussi démontré la contribution à l'identification des survivants. Elle est conduite (selon les différents territoires) par les ONG de sensibilisation et/ou les associations féminines et/ou les réseaux communautaires qui ont de fortes racines et influence sur le terrain.

La caractéristique fondamentale des activités de sensibilisation exécutées dans le cadre du programme sera l'attention à la participation des garçons et hommes dans ces activités pour en faire des alliés dans la lutte contre les violences sexuelles. En particulier des sessions spécifiques seront organisées exclusivement à leur attention

pour pouvoir garantir une implication majeure des hommes comme acteurs de protection des femmes contre les violences sexuelles. A ce fin UNHCR et les partenaires de mise en œuvre travailleront en collaboration en début du programme pour étudier les modalités plus appropriées d'engagement des hommes dans les différentes activités de sensibilisation.

La stigmatisation des victimes sera adressée a travers les activités de sensibilisation. Des feuillets seront réalisés sur des histoires de fiction où les cas de violence sexuelle et basées sur le genre racontés représentent la réalité et visent à impliquer la conscience collective sur la nécessité et la possibilité de lutter contre la VS, l'impunité des violeurs et à éviter la stigmatisation des victimes et de leurs familles. Les actions tendant à la réduction de la stigmatisation viseront aussi à toucher les personnes vivant avec le VIH/SIDA.

▪ **VOLET FORMATION**

Le volet formation vise à renforcer les capacités des acteurs locaux (ONG, associations féminines et leaders communautaires) dans la prévention des cas de violence sexuelle et sexiste et dans l'identification et la prise en charge des victimes, dans une optique de pérennisation.

Les formations viseront a assurer que les participants ressortent avec une meilleure compréhension des VS mais aussi, dans le cadre des sessions destinées aux hommes et garçons, du potentiel que chacun d'entre eux a pour être acteur fondamentale dans la protection et prévention des VS. Ceci sera mesuré à travers l'utilisation des questionnaires en début et fin des formations qui seront soumis aux participants a chaque formation, mais aussi a travers des sessions de débats ouverts qui pourront être réalisées a la fin de chaque séance et qui pourront terminer dans des engagements concrets pris par les participants. .

Bénéficiaires directs du programme en Ituri et Sud Kivu :

- a. 31 réseaux communautaires/comités de vigilance, pour un total de environ 150 personnes seront formés
- b. 50 Agents de la DIVAS sont formés
- c. environ 90.000 personnes sensibilisées
- d. Au moins 15 ONG internationales et nationales intervenants dans le demain de la Protection et Prévention des VS
- e. 900 membres des ONG et associations féminines
- f. 2400 leaders communautaires qui seront formés
- g. 45 pairs éducateurs seront formés
- h. 5 Comités de Médiation sont renforcés au sud Kivu

Les données relatives aux bénéficiaires directes du programme seront désagrégées par sexe et par age dans les rapports intermédiaires et finales du programme. Néanmoins compte tenu de la méthodologie qui sera utilisée dans le cadre des sensibilisations et formations un accent particulier sera mis sur l'implication des hommes et garçons dans ces activités. Pour cela, en guise d'exemple, en Ituri plus du 60% des bénéficiaires des formations sera constitué par des hommes.

Les activités de sensibilisation et formation cibleront des bénéficiaires hommes, femmes, garçons et filles, en considérant la participation de tous les groupes vulnérables, afin de promouvoir un changement de mentalité et de comportement au sein de toute la communauté.

Les bénéficiaires directs auront la tâche de multiplier et transférer aux autres membres de la communauté les informations et les messages reçus.

Les autorités et les institutions compétentes seront impliquées activement dans les différentes étapes de la mise en œuvre du projet.

Durabilité du Programme :

Le présent programme va s'étaler initialement sur une durée de 12 mois. Le programme a été conçu pour impliquer directement les structures communautaires existantes et en renforcer les capacités afin de promouvoir sa pérennité même après la fin du programme. Mais sa durée pourrait se prolonger dans le temps en fonction de son impact sur les populations cibles. La pérennisation des résultats obtenus sera aussi garantie à travers l'implémentation par des partenaires de mise en œuvre, ONG nationales et internationales, présents dans les zones cibles depuis plusieurs années et qui travaillent déjà avec ces structures communautaires et qui ont une expertise reconnue dans le domaine de la prévention, protection et réponse aux violences sexuelles.

Au cas où après la période de mise en œuvre du projet, il se révélait important de continuer l'appui aux territoires ciblés, le partenaire de mise en œuvre en Ituri s'engagera à trouver des fonds additionnels auprès de ses traditionnels bailleurs de fonds.

5. ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE COORDINATION

Le Ministère de tutelle pour la composante protection et prévention est la Division Affaires Sociales, c'est pour cela que le suivi du Projet sera effectué en étroite collaboration avec la DIVAS (division des affaires sociales) de l'Ituri et du Sud Kivu.

A ce propos le cadre de collaboration a été défini en concertation entre, les points focaux de la Division des Affaires Sociales en Ituri et Sud Kivu, UNHCR et les partenaires de mise en œuvre, COOPI, ICCO, CAMPS.

La collaboration s'articulera de la manière suivante:

1) Renforcement des capacités des agents de la DIVAS

Un Atelier de concertation et formation est prévu au début du programme en Ituri et au Sud Kivu.

L'Atelier sera destinée à 25 agents de la DIVAS en Ituri et 25 agents de la DIVAS au Sud Kivu (le choix des membres sera fait pour garantir la participation des agents dans les bureaux provinciales et dans les différents territoires). La durée de l'Atelier sera de deux jours.

L'Atelier aura comme objectif celui de harmoniser le niveau de connaissance du Projet, de renforcer les capacités de la DIVAS au tour des SGBV/GBV de planifier un système de suivi conjoint.

A fin de continuer cette formation aussi dans la pratique, les agents de la DIVAS

seront impliqués aussi dans la réalisation des activités tels que les sessions de sensibilisation et formation en qualité des participants experts.

Toujours dans le cadre du renforcement des capacités les agents de la DIVAS seront appuyés a travers la fourniture des matériels didactiques ainsi que des matériels de sensibilisation (boite a image, dépliant, brochures etc.)

2) Création des cadres de concertation entre DIVAS, UNHCR et partenaires de mise en œuvre

Des cadres de concertation seront établis dans les deux province/district. L'objectif de ces derniers sera celui d'avoir une occasion régulière d'échange entre les différents parties non seulement sur l'évolution du programme mais aussi sur la planification des missions et des termes de référence mais aussi du partage et validation des rapports qui seront réalisées a l'insu des missions.

3) Appuy a la DIVAS pour la réalisation des missions de suivi et évaluation du programme

Ces missions seront réalisées conjointement entre les partenaires de mise en œuvre et les agents de la DIVAS. Les missions sont prévues tant au niveau de la Province/District que au niveau de chaque territoire.

Dans ce cadre, les agents de la DIVAS seront appuyés a travers la provision des frais de voyage et frais de mission.

La fréquence, objectif et durée des missions seront définis selon les modalités prévues dans le point n.2

En termes d'utilisation des ressources pour l'implémentation et la mise en œuvre des activités décrites ci-dessous la répartition sera effectuée de la manière suivante :

ITURI : COOPI appuiera les activités de suivi et formation des agents de la DIVAS.

Le cadre de concertation sera établi conjointement avec UNHCR et la DIVAS

SUD KIVU : étant donnée la présence de deux partenaires d'implémentation directe sur les mêmes territoires et la complémentarité des activités, il était décidé que la même complémentarité soit adoptée dans le cadre du l'appuy a la DIVAS. Pour cela CAMPS appuiera les activités de formation et ICCO sera en charge d'appuyer les missions sur le terrain. ICCO prévoit aussi la création des fora de coordination au niveau provinciale et territoriale et s'engagera a inclure dans ce fora soit la DIVAS que CAMPS.

SUD KIVU

Concernant les arrangements de gestion et coordination, le projet sera mis en œuvre :

- **directement** par UNHCR pour les activités de développement des modules de sensibilisation et de formation des acteurs intervenants dans la protection et prévention
- UNHCR mettra en œuvre directement aussi les activités de coordination des interventions dans le cadre de son rôle de coordinateur pour la composante protection et prévention. UNHCR sera aussi en charge d'impliquer de manière constante les contreparties gouvernementales dans ces fora de coordination.

- UNHCR sera chargé de garantir la coordination avec les autres coordinateurs des composantes, notamment l'Assistance Multisectorielle, Collecte et Analyse des Données et Lutte contre l'Impunité. La coordination sera assurée aussi avec les intervenants tels que PLD et ARAL en charge du monitoring de protection dans les zones ciblées.
- **par un partenaire de mise en œuvre**, l'ONG CAMPS et ICCO qui seront en charge de la réalisation des activités de sensibilisation communautaire et de renforcement des capacités des acteurs locaux. Le partenariat UNHCR/CAMPS et UNHCR/ICCO sera géré selon le règlement interne au UNHCR et les procédures applicables dans le cadre de sous accords standard. La coordination entre UNHCR, CAMPS et ICCO sera régulière et un suivi direct sera assuré à travers les visites sur terrain de la part du personnel UNHCR dans le cadre du monitoring du respect des objectifs de programme, de la cohérence des activités menées avec la stratégie du projet mais aussi dans le cadre du monitoring de la qualité des interventions et des services prêtés. Le personnel technique UNHCR donnera aussi, selon les cas et les besoins, les orientations nécessaires

ITURI

Le programme COOPI sera mis en œuvre en partenariat avec le CIP.

Le CIP est une A.S.B.L. à dimension nationale, composée de psychologues de l'Université de Kisangani.

Le CIP a entre autre comme objectifs la rééducation et réinsertion des enfants et adultes présentant des troubles de comportement ; l'assistance et l'orientation scolaire et professionnelle et l'assistance aux élèves et étudiants avec difficulté d'adaptation au milieu scolaire et l'encadrement des foyers qui vivent des problèmes familiaux.

La gestion des activités quotidiennes de prise en charge des victimes et de sensibilisation des communautés à la prévention sont déjà déléguées au CIP. Le CIP est aussi censé mener des formations continues auprès de ses équipes d'intervention. Dans son rôle de garant de la qualité et efficacité du travail, COOPI fait un suivi des méthodes et résultats du travail, et participe à un processus d'évaluation continue. COOPI assure des formations nécessaires à l'amélioration des capacités techniques et gestionnaires du CIP.

Afin d'assurer une gestion efficace et efficiente des activités, la relation COOPI/CIP sera fortement partagée à travers la réalisation d'un comité de gestion qui sera composé par des représentants de COOPI et CIP sous la direction du Chef de Projet expatrié COOPI. Afin d'éviter la dispersion des ressources humaines et des coûts de gestion, les deux équipes se partageront la mise en place et le suivi des activités, selon leurs compétences, en réalisant un véritable travail d'équipe.

Le programme sera géré en synergie avec le programme mis en œuvre avec fonds USAID. Au niveau de la composante protection et prévention la responsabilité de la coordination reviendra au Chef de projet expatrié et au Superviseur de la sensibilisation et mobilisation sociale. Dans chaque zone d'intervention du programme SGBV mis en œuvre par COOPI à l'est de l'RDC, le projet sera géré de façon autonome par le Chef de Projet : la Coordination Nationale Psychosociale et la Coordination de Kinshasa assureront la cohérence des interventions du coté technique, et du respect des procédures de gestion, de passation de marché et financières/administratives.

En ce qui concerne les formations, des experts locaux seront contractés pour traiter des sujets spécifiques sur lesquels COOPI ou CIP n'auraient pas assez de

spécialisation, selon les besoins qui se révéleront plus urgents dans le milieu, sur la base de leur présence sur place et de leur connaissance de la matière.

Pour permettre une mise en œuvre et un contact de proximité avec les communautés bénéficiaires, des petites bases ou points d'appui sont aménagées dans chaque territoire : les coûts de location sont partagés entre les différents projets composant le programme SGBV mis en œuvre par COOPI dans lesdits territoires. La situation sécuritaire dans la zone actuellement est bonne mais à travers les réunions de coordination COOPI s'occupera de la mise à jour des informations sécuritaires et éventuellement mettra en place les procédures nécessaires à assurer la sécurité du personnel, des bénéficiaires et des biens du projet.

COOPI sera le seul responsable de la gestion financière du programme.

Le Ministère de tutelle pour la composante protection et prévention est la Division Affaires Sociales. Toutes les activités prévues dans le projet seront mises en œuvre en impliquant les institutions locales concernées. Les leaders communautaires et les membres des ONG locales dans les 3 territoires ciblés seront les bénéficiaires d'une formation pour le renforcement de leurs connaissances et compétences dans le domaine de la lutte aux violences sexuelles et sexistes et de la prise en charge des victimes.

6. SUIVI ET EVALUATION

Le suivi des activités proposées dans la présente intervention sera réalisé de la manière suivante :

- préparation des rapports réguliers que les organisations en charge de l'implémentation du projet, remettront au UNHCR (rapports mensuels, trimestriels et annuels)
- Suivi direct de la part du personnel UNHCR à travers des missions de visite des activités du projet.
- Les partenaires de mise en œuvre assureront la participation aux mécanismes de coordination (Groupes de Travail) et la mise à jour régulière des activités réalisées sur le terrain
- L'implication continue des institutions concernées, en particulier du Ministère des Affaires Sociales et du Ministère des Droits Humains

7. ANALYSE DE RISQUES ET HYPOTHESES

L'opération Amani Léo en cours devra s'assurer de la sécurisation des zones libérées de l'emprise des FDLR et autres groupes armés réfractaires au brassage. Ceci est un préalable pour assurer la stabilisation des zones ciblées et assurer un environnement sécurisé permettant leur accès.

Conditions Externes, Hypothèses (voir Cadre Logique)	Impact	Prévention, Mesures pour la réduction des dégâts
<i>Niveau: pre-conditions activités</i>		
La situation sécuritaire dans	Impossibilité/retards dans	Présentement la situation semble être

les territoires reste stable	l'exécution des activités prévues.	suffisamment sécurisée pour permettre la mise en œuvre de l'action. Au cas où les dangers pour le personnel augmenteraient excessivement, les partenaires prendront en considération l'hypothèse d'une réduction des activités, de l'hibernation, de la relocalisation ou de l'évacuation, selon la gravité de la situation, sur la base de ses procédures sécuritaires.
<i>Niveau: activités résultats attendus</i>		
La population et les leaders communautaires restent disponibles au changement de mentalité et de comportement	Difficultés dans le changement de mentalité et par conséquent dans l'attitude envers les victimes de violences sexuelles et sexistes	Les méthodes utilisées pour la sensibilisation seront adaptées au contexte. Le fait de sensibiliser la population surtout à travers certaines catégories cibles influentes (ONG, leaders communautaires) réduira le risque de non acceptation parmi la population
<i>Niveau: résultats attendus objectif immédiat</i>		
La population dans les territoires ciblés reste relativement stable	Impact réduit à cause du déplacement des personnes formées et /ou sensibilisées et/ou de l'arrivée d'un nombre important de personnes non sensibilisées	Il pourrait y avoir des mouvements de population à cause de l'insécurité ce qui pourrait réduire l'impact du projet. Les équipes sur place suivront constamment l'évolution de la situation pour impliquer d'éventuels nouveaux groupes dans les activités

8. LE CADRE LOGIQUE

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
<p>Objectif global: Contribuer à la protection, réduction et prévention des violences sexuelles et sexistes.</p>	<p>- Une réduction des cas de VS est enregistrée à long terme (>3 ans) dans le district</p>	<p>- Registres des comités de vigilance - Registres des CS</p>	<p>Les structures et les actions mises en place ont suffisamment de ressources humaines et matérielles pour continuer après la fin du projet</p>
<p>Objectifs spécifiques : Contribuer au renforcement des actions des acteurs locaux et des communautés pour une meilleure prévention et lutte contre les violences sexuelles en Ituri et au Sud Kivu</p>	<p>Les comités de vigilance signalent une augmentation de 60% des cas enregistrés à la fin du projet</p> <p>Une étude par province/district sur risques de violences sexuelles est produite et partagés avec les intervenants et les communautés.</p> <p>Les résultats des discussions avec la population et des tests de formation démontrent une augmentation de la connaissance et compréhension de la problématique des VS</p>	<p>- Registres des comités de vigilance - Rapports de projet - Rapports de mission sur le terrain</p>	<p>- L'objectif spécifique de la composante d'assistance multisectorielle est atteint</p> <p>- La stratégie nationale d'intervention aux victimes de violence sexuelle et de sexe est en place et adoptée dans tous les territoires.</p> <p>- L'objectif spécifique de la composante protection et prévention est atteint aussi dans les autres territoires</p>

<p>Résultats attendus :</p> <p>Résultat 1 : La connaissance et la compréhension de la problématique de violences sexuelles est améliorée</p> <p>Résultat 2 : Les capacités et les compétences des acteurs locaux dans les zones ciblées sont renforcées</p>	<p>n. des pratiques et mesures de prévention sont identifiées et mises en place ;</p> <p>90.000 personnes sont sensibilisées dans les territoires cibles</p> <p>60% des groupes de discussion organisés suite aux sensibilisations donnent des résultats positifs</p>	<p>- Rapports des focus groups et analyse des tendances</p> <p>- Formulaire des questionnaires remplis</p>	<p>La population dans les territoires ciblés reste relativement stable</p>
<p>Activités :</p> <p>- 1.1 Création et appuy aux Comités de vigilance/réseaux communautaires</p> <p>-1.2 Formation des Réseaux Communautaires et membres des comités de vigilance</p> <p>-1.3 Réalisation des activités de sensibilisation communautaire</p> <p>-1.4 Organisation de campagnes de sensibilisation</p> <p>-1.5 Réalisation d'une étude pour l'analyse des causes, menaces et vulnérabilité liées aux VS</p> <p>-1.6 Réalisation des supports de sensibilisation</p> <p>-1.7 Organisation des journées d'échange sur les VS, les techniques de prévention et les risques et menaces des VS</p>	<p>- 31 réseaux communautaires/comités de vigilance sont appuyés mensuellement</p> <p>- Des supports de sensibilisation existent et sont utilisés (dépliants, brochures, murales)</p> <p>- au moins 100 sessions théâtrales par mois sont réalisées</p> <p>- au moins 65 journées communautaires (y compris carrefours pour la Promotion de la Leadership féminine total 12) sont organisées</p> <p>-Des spots radios sont produits et transmis et des sessions de débat sont organisées.</p> <p>-240 des sessions de cinéma mobile réalisées</p> <p>-au moins 2000 sessions de sensibilisation sont réalisées</p> <p>- 14 sessions de restitution des résultats des études réalisées</p>	<p>- Rapports de projet</p> <p>- Fiches de stock</p> <p>- Fiches de présence aux formations</p>	<p>La population et les leaders communautaires restent disponibles au changement de mentalité et de comportement</p> <p>Conditions préalables :</p> <p>La situation sécuritaire dans les territoires reste stable</p>

<p>2.1 Formation des Agents de la Divas</p> <p>2.2 Formation, sensibilisation et renforcement des membres d'ONG et Associations féminines et/ou à base communautaire</p> <p>2.3 Formation des leaders communautaires</p> <p>2.4 Equiper 45 leaders communautaires en moyens de communication pour des alertes précoces dans tous les territoires cibles au Sud Kivu</p> <p>2.5 Identifier, former et équiper 45 pairs éducateurs dans tous les Territoires</p>	<p>50 Agents de la DIVAS participent a un Atelier de formation realisee par les partenaires de mise en œuvre et UNHCR</p> <p>900 membres d'ONG et Associations féminines et/ou à base communautaire sont formés</p> <p>2400 leaders communautaires sont formés</p> <p>5 Comités de Médiation sont renforcés</p> <p>Au moins 150 des membres des réseaux communautaires formés (inclure thèmes de formation)</p> <p>n. de session des restitutions effectuées par les pairs éducateurs sur les VS et VIH/SIDA</p>		
<p>Objectif 2: Contribuer a l'amélioration de la réponse programmatique et de l'harmonisation des approches dans le cadre de la protection et prévention des VS</p>			
<p>Résultat 1 : La coordination des interventions en Protection et Prévention est assurée et les approches standardisés</p>	<p>n. des acteurs qui participent aux mécanismes de coordination</p> <p>au moins 80% des participants aux ateliers utilise les modules de formation et sensibilisation produits</p>		

<p>2.1 : Renforcer les mécanismes de coordination des activités SGBV (Protection et Prévention) au Sud Kivu</p> <p>2.2 : Développer des modules de sensibilisation et formation standard pour la protection et prévention des VS</p>	<p>12 réunions du GdT par province/district sont assurées</p> <p>Une cartographie des intervenants et interventions est réalisée dans chaque province/district et mise à jour régulièrement</p> <p>Un rapport trimestriel est produit</p> <p>Des SOPs sont développées pour chaque district/province</p> <p>Des modules de sensibilisation et de formation standard sont produits et diffusés (réduction de l'impact des VS ; prévention des VS; causes et conséquences des VS ; stigmatisation ; droits de la femme</p> <p>Un atelier de présentation des modules est réalisé</p> <p>Un atelier d'échange des pratiques et de formation des formateurs sur les sensibilisations communautaires est organisé</p> <p>n. des participants aux ateliers</p>		
--	--	--	--

9. BUDGET DU PROGRAMME

Voir Annexe 4

10. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

Du: 01 mai 2010 Au: 30 avril 2011													
Activité	Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Organisme de mise en œuvre
Résultat 1 : La connaissance et la compréhension de la problématique de violences sexuelles est améliorée													
1.1 Création et appuy aux Comités de vigilance/réseaux communautaires													Partenaires de mise en oeuvre
1.2 Formation des Réseaux Communautaires et membres des comités de vigilance													Partenaires de mise en oeuvre
1.3 Réalisation des activités de sensibilisation communautaire													Partenaires de mise en oeuvre
1.4 Organisation de campagnes de sensibilisation													Partenaires de mise en oeuvre
1.5 Réalisation d'une étude pour l'analyse des causes, menaces et vulnérabilité liées aux VS													Partenaires de mise en oeuvre
1.6 Réalisation des supports de sensibilisation													Partenaires de mise en oeuvre

**ANNEXE 4:
Budget du Programme**

BUDGET DU PROGRAMME⁶

Le budget doit utiliser le Format du Rapport Standard Financier* approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUM) en 2006 avec des modifications si nécessaires, selon les besoins des activités anticipées du Programme financé par le Fonds de Consolidation de la Paix (FCP).

Ce format est obligatoire car il rend possible la synthèse des rapports financiers des dépenses soumis par les organisations des NU bénéficiaires à l'Agent administratif.

PBF PROJECT BUDGET	
CATEGORIES	AMOUNT
1. Provisions, produits, équipement et transport	\$ 116 110
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	\$ 183 750
3. Formation des partenaires	\$ 104 875
4. Contracts	\$ 71 770
5. Autres coûts directs	\$ 233 798
Sous Total Coûts du Programme	\$ 710 303
Frais de gestion*	\$ 49 721
TOTAL	\$ 760 024

*Les définitions des catégories se trouvent dans les instructions accessibles sur le site www.undg.org.

⁶ Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.

** Les frais de gestion ne doivent pas dépasser 7% du Sous-Total du coût du Programme.

ANNEXE 5: Résumé du Programme
--

FONDS DE STABILIZATION ET DE RELEVEMENT (SRFF)

RÉSUMÉ DU PROGRAMME⁷

(A mettre en ligne sur le site du FCP)

Organisation(s) des NU bénéficiaire(s):	UNHCR	Domaine Prioritaire:	Protection et prévention
Autorité(s) nationale(s):	Ministère des Affaires Sociales; Ministère des Droits Humains		
Numéro du Programme:			
Nom du Programme:	Stratégie globale de lutte contre les VS - Composante Protection et Prévention		
Budget Total:			
Zone d'intervention:	ITURI Territoires de Mahagi, Aru et Mambasa. Axes Mambasa – Lwemba, Mambasa – Epulu, Mambasa – Mumgbere ; Mahagi - Nyarambe – Djegu – Mahagi Port ; Aru – Imbokolo SUD KIVU		

⁷ Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.

	Territoires : Kalehe, Kabare, Mwenga et Walungu, Zones de santé : Bunyakiri, Kalonge, Minova, Miti, Murhesa, Katana, Mwenga centre, Mwana, Mubumbano, Walungu centre
Date d’approbation/Comité de Pilotage:	

Durée du **Date de** 1er **Date de**30
Programme:12 **démarrage:**mai **clôture:**avril
mois 2010 2010

Description du Programme:	<p>Description du projet:</p> <p>Le programme proposé dans le cadre de la composante Protection et Prévention de la Stratégie Globale de lutte contre les violences sexuelles, se basera sur trois composantes fondamentales dans le cadre des activités de la dite composante, dont notamment : le renforcement des capacités des structures communautaires dans la protection et prévention des VS, l’augmentation de la compréhension des communautés des VS, mais aussi l’étude approfondit du contexte, des pratiques et risques des VS, qui s’avère fondamentale pour une meilleure prévention et protection des VS.</p> <p>En fin le présent programme visera a renforcer les mécanismes de coordination et a assurer une harmonisation des approches dans le cadre des activités de sensibilisation et de formation pour tous les intervenants dans le domaine.</p> <p>La méthodologie d’exécution visera a assurer dans toutes les phases de mise en œuvre l’implication active des communautés, des associations a base communautaire et de leurs leaders afin de promouvoir la pérennisation des services offerts aux victimes de violences sexuelles et sexistes.</p> <p>Le programme proposé représente une intégration des activités et interventions déjà menées par les organisations qui seront chargées de sa mise en œuvre dans les territoires cibles.</p> <p>Cette intervention s’inscrit dans le cadre de la composante Protection et Prévention et l’approche suggéré ainsi que les activités proposées répondent a la Note Conceptuelle développée pour cette composante.</p>
----------------------------------	--

VOLET SENSIBILISATION

Ce volet constituera un axe majeur d'intervention afin de faciliter l'appropriation locale et le passage aux communautés de la prévention des SGVB et GVB dans un contexte de discrimination envers les femmes et les enfants, ancré dans les communautés et pas seulement lié aux conflits. Ce volet envisage aussi la mise en place de stratégies de sensibilisation communautaire à travers la sensibilisation par catégories cible, porte à porte et théâtre de rue, projection des films, réalisation des supports de sensibilisation. Cette stratégie de sensibilisation a été déjà mise en place avec succès dans les précédentes interventions et les analyses des résultats ont aussi démontré la contribution à l'identification des survivants. Elle est conduite (selon les différents territoires) par les ONG de sensibilisation et/ou les associations féminines et/ou les réseaux communautaires qui ont de fortes racines et influence sur le terrain.

La caractéristique fondamentale des activités de sensibilisation exécutées dans le cadre du programme sera l'attention à la participation des garçons et hommes dans ces activités pour en faire des alliés dans la lutte contre les violences sexuelles. En particulier des sessions spécifiques seront organisées exclusivement à leur attention pour pouvoir garantir une implication majeure des hommes comme acteurs de protection des femmes contre les violences sexuelles. A ce fin UNHCR et les partenaires de mise en œuvre travailleront en collaboration en début du programme pour étudier les modalités plus appropriées d'engagement des hommes dans les différentes activités de sensibilisation

A travers les séances de sensibilisation et les formations le programme vise également à améliorer sa connaissance du contexte dans lequel il travaille pour mieux adapter ses actions aux besoins des populations ciblées. Si les résultats énoncés sont ceux de l'amélioration de la connaissance et la compréhension de la problématique de la part des communautés ciblées et le renforcement des capacités des acteurs locaux, c'est vrai aussi que pour atteindre ces résultats il sera nécessaire d'analyser le contexte de manière continuelle pour décider au fur et à mesure les catégories à risque et donc prioritaires dans le ciblage, les risques et les menaces qui seront les bases pour l'identification des mesures de protection à mettre en acte. Chaque communauté est différente et présente ses spécificités : l'analyse de tous les différents contextes communautaires ainsi que du contexte général s'avère être un aspect fondamentale à la base de chaque action.

VOLET FORMATION

Le volet formation vise à renforcer les capacités des acteurs locaux (ONG, associations féminines et leaders communautaires) dans la prévention des cas de violence sexuelle et sexiste et dans l'identification et la prise en charge des victimes, dans une optique de pérennisation.

VOLET COORDINATION

La présence d'un grand nombre des intervenants dans le domaine de la protection et prévention des VS, si d'un côté témoigne l'ampleur que la problématique des violences sexuelles, de l'autre côté rend évidente la nécessité d'une forte coordination non seulement pour éviter la duplication des interventions mais aussi pour harmoniser les approches et faciliter l'échange des bonnes pratiques entre les intervenants, en vue de l'augmentation de l'impact des actions menées.

Objectif 1 : Contribuer au renforcement des actions des acteurs locaux et des communautés pour une meilleure prévention et lutte contre les violences sexuelles en Ituri et au Sud Kivu

Objectif 2 : Contribuer à l'amélioration de la réponse programmatique et de l'harmonisation des approches dans le cadre de la protection et prévention des VS

Résultats attendus :

Résultat 1 : La connaissance et la compréhension de la problématique de violences sexuelles est améliorée

Résultat 2 : Les capacités et les compétences des acteurs locaux dans les zones ciblées sont renforcées

Résultat 3 : La coordination des interventions en Protection et Prévention est assurée et les approches standardisés

Activités :

- 1.1 Création et appui aux Comités de vigilance/réseaux communautaires

-1.2 Formation des Réseaux Communautaires et membres des comités de vigilance

-1.3 Réalisation des activités de sensibilisation communautaire

	<ul style="list-style-type: none">-1.4 Organisation de campagnes de sensibilisation-1.5 Réalisation d'une étude pour l'analyse des causes, menaces et vulnérabilité liées aux VS-1.6 Réalisation des supports de sensibilisation-1.7 Organisation des journées d'échange sur les VS, les techniques de prévention et les risques et menaces des VS2.1 Formation, sensibilisation et renforcement des membres d'ONG et Associations féminines et/ou à base communautaire2.2 Formation des leaders communautaires2.3 Equiper 45 leaders communautaires en moyens de communication pour des alertes précoces dans tous les territoires cibles au Sud Kivu2.4 Identifier, former et équiper 45 pairs éducateurs dans tous les Territoires3.1 : Renforcer les mécanismes de coordination des activités SGBV (Protection et Prévention) au Sud Kivu3.2 : Développer des modules de sensibilisation et formation standard pour la protection et prévention des VS
--	---